

Pièces d'identité acceptables pour les électeurs et électrices

Vous devez présenter l'un des documents suivants sur lequel figurent votre nom et votre adresse :

- Permis de conduire de l'Ontario
- Carte Santé de l'Ontario (avec photo)
- Carte-photo de l'Ontario
- Certificat d'immatriculation de véhicule automobile de l'Ontario (partie relative au véhicule)
- Chèque personnalisé annulé
- Contrat hypothécaire, bail ou convention de location se rapportant à un bien situé en Ontario
- Police d'assurance ou relevé d'assurance
- Contrat de prêt ou autre accord financier avec une institution financière
- Document délivré ou certifié par un tribunal de l'Ontario
- Tout autre document provenant du gouvernement du Canada ou de l'Ontario ou d'une municipalité de l'Ontario ou d'un de leurs organismes
- Tout document provenant d'un conseil de bande de l'Ontario constitué en vertu de la *Loi sur les Indiens* (Canada)
- Avis de cotisation de l'impôt sur le revenu
- Relevé de Prestation fiscale pour enfants
- État des prestations d'assurance-emploi versées - T4E
- Relevé de la Sécurité de la vieillesse - T4A (OAS)
- État des prestations du Régime de pensions du Canada - T4A (P)
- État de compte du cotisant au Régime de pensions du Canada
- Relevé de virement automatique pour le programme Ontario au travail
- Relevé de virement automatique pour le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées
- État des prestations de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail - T5007
- Avis d'évaluation foncière
- Relevé de carte de crédit, de compte bancaire, de REER, de FERR ou de REEL, ou feuillet T5
- Carte de l'INCA ou carte d'un autre organisme de bienfaisance enregistré qui fournit des services aux personnes handicapée
- Carte ou dossier d'hôpital
- Attestation de résidence sur le campus, délivrée par le bureau ou les responsables des résidences d'étudiants d'un établissement postsecondaire
- Attestation de résidence dans un foyer de soins de longue durée au sens de la *Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée*, délivrée par l'administrateur du foyer
- Facture d'un service public (électricité, eau, gaz, téléphone, câblodistribution ou commission des services publics)
- Talon de chèque, feuillet T4 ou relevé de paie délivré par un employeur
- Relevé de notes délivré par un établissement postsecondaire